

Un ménage sur 80 serait armé au Burundi, selon une ONG

PANA, 08/10/2008 Bujumbura, Burundi - Près de 100.000 ménages burundais, soit 1 ménage sur 80, possèdent une arme légère ou de petit calibre, indique, dans un rapport, le Centre d'alerte et de prévention des conflits (CENAP), une ONG locale indépendante. L'ONG rappelle que le Burundi a, en fait, connu, depuis son indépendance en 1962, une succession de crises sociopolitiques qui ont emporté beaucoup de vies humaines et conduit petit à petit à l'armement de la population civile.

Les massacres interethniques récurrents ont créé un sentiment d'insécurité physique et une méfiance entre la communauté majoritaire des hutu et la minorité tutsi, ce qui a servi à justifier un armement considérable des uns et des autres sous le prétexte de l'autodéfense, explique le même rapport. La spirale de violences a également conduit à la constitution de milices et de rébellions et à répandre la possession, l'apprentissage ainsi que l'usage de ces engins de la mort au sein de la population civile, relève encore la même source. Au chapitre du trafic d'armes et de munitions qui alimentent aujourd'hui encore l'insécurité au Burundi, le CENAP lui donne une double dimension externe et interne. Le trafic externe s'expliquant essentiellement par des raisons d'ordre géographique, comme, à titre illustratif, la situation du Burundi au carrefour d'une zone historiquement secouée par des troubles. Ainsi, la RD Congo voisine, qui abrite de nombreux mouvements armés internes et externes, est devenue l'une des plaques tournantes du trafic régional d'armes et de munitions destinées, entre autre, au Burundi. La porosité des 200 km de frontières communes aux deux pays ne facilite pas non plus le contrôle des mouvements des personnes et des biens, indique encore le rapport, qui fait également état de trafic d'armes entre la Tanzanie et le Burundi. Le trafic interne d'armes et de munitions existe aussi et se ferait par le biais des intermédiaires en uniformes et civils, y compris entre certains éléments des corps de défense et de sécurité et des combattants rebelles, croit savoir la même source. A ce type de trafic s'ajoute le phénomène de location d'armes aux bandits armés par des hommes en uniforme sous condition de partager le butin une fois le forfait accompli, d'après toujours le CENAP. Le gouvernement a mis sur pied une commission technique de désarmement des civils depuis le 29 avril 2006, mais dont les résultats restent mitigés.